

8. DECLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

A. INTRODUCTION

Cimescaut (la « société ») veille à respecter les différentes dispositions légales concernant la bonne gouvernance. La législation relative à cette matière a fortement évolué ces dernières années. La loi du 6 avril 2010 a renforcé le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées en transformant nombre de dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 (le « Code 2009 ») en obligations légales. Il en va ainsi par exemple de la mise en place d'un Comité de rémunération et de la publication d'une déclaration de gouvernement d'entreprise qui, de plus, à partir de l'exercice 2011, devra inclure un rapport de rémunération. Cette loi impose, en outre, aux sociétés de préciser le Code de gouvernance d'entreprise qu'elles appliquent et les oblige dès lors, en cas de dérogation, à en expliquer les raisons (principe « comply or explain »). Finalement, le 6 juin 2010, un arrêté royal a désigné le Code 2009 comme code de référence en matière de gouvernance d'entreprise en Belgique pour les sociétés cotées. Le Code 2009 peut être consulté sur <http://www.corporategovernancecommittee.be>.

La Charte de gouvernance d'entreprise (la « Charte ») adoptée par le Conseil d'Administration en juillet 2006, qui contenait, les principes de conduite des membres du Conseil d'administration ses modalités de fonctionnement ainsi que celles du Comité d'audit et la politique de rémunération suivie par la Société. La Charte était basée sur le Code belge de gouvernance d'entreprise publié en 2004.

En vue de remettre la Charte de gouvernance en conformité avec les nouvelles obligations légales imposées par le Code 2009 et la loi du 6 avril 2010, le Conseil d'administration a décidé lors de sa séance extraordinaire du 18 janvier 2011 de réviser la Charte de gouvernance de la Société. La révision et la systématisation de certaines procédures et règles de conduite n'est pas entièrement terminée. Elle doit impérativement être terminée pour le 30 juin 2011 au plus tard. Une version révisée et complétée de la Charte de gouvernance sera publiée dans le même délai sur le site internet de la société (<http://www.cimescaut.com/fr/informations-financieres/investisseurs/charte-de-gouvernance/>). Le présent chapitre (Déclaration de gouvernance) décrit la composition et le mode de fonctionnement des organes d'administration et de leurs comités et, de manière plus générale, contient les informations requises à l'Annexe F du Code 2009. Il décrit également l'application pratique des règles de gouvernance du groupe Cimescaut pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2010 et la période suivant cet exercice allant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2011.

B. APPLICATION DU CODE 2009

Au 31 décembre 2010 Cimescaut se conforme aux dispositions du Code 2009 à l'exception de certains aspects formels principalement liés à et expliqués par la structure de son actionnariat, par la taille et la nature de ses activités ainsi que par des circonstances exceptionnelles liées au conflit judiciaire avec un actionnaire important de la Société.

Le Conseil d'administration a entrepris la révision ou, selon le cas, la rédaction des différents documents suivants en matière de corporate governance 1) un règlement interne pour le Conseil d'administration, ses comités et le management exécutif, 2) la formalisation d'une procédure pour la nomination et l'évaluation du Conseil d'administration, de ses membres et du management exécutif, 3) la finalisation de la nouvelle Charte de gouvernance, 4) la formalisation d'une procédure traitant des transactions entre des parties liées, 5) la formalisation d'une politique traitant de la prévention d'abus de marché, et 6) la formalisation de certaines procédures de contrôle interne et de gestion des risques. Ces documents seront finalisés au plus tard avant la fin du mois de juin 2011.

Au cours des années précédentes, la Société a recouru à la disposition « comply or explain » :

- pour justifier par sa taille modeste le fait de ne pas créer de Comités de nomination et de rémunération, les attributions correspondantes étant exercées par le Conseil d'administration, avec délégation de l'instruction de certains dossiers au Comité d'audit. Comme exposé plus haut (section D.1), la composition de ce dernier a été modifiée en conformité avec le Code 2009 par décision du Conseil d'administration en date du 25 mars 2011.
- comme le faisaient simultanément d'autres sociétés cotées, pour justifier, notamment par un besoin de continuité dans la supervision du contrôle de gestion, le maintien de la qualité d'indépendant à un administrateur, par ailleurs président du Comité d'audit, qui avait exercé plus de trois mandats successifs.

En raison de circonstances exceptionnelles liées au conflit judiciaire qui existe depuis septembre 2009 avec un actionnaire important, les diverses instances de la société se sont vues contraintes de se consacrer en priorité au suivi de ce conflit et à une réflexion prospective sur ses conséquences tout en poursuivant la réalisation des objectifs.

Les impératifs de continuité d'action et de rapidité de réaction ont amené à ne pas modifier en 2010 la composition du Comité d'audit. Cette modification est intervenue au début de l'exercice 2011.

Par ailleurs le Comité d'audit entend veiller à l'application et au respect de la loi du 6 avril 2010 (qui rend notamment obligatoire dans le chef de la Société la création d'un Comité de rémunération) ainsi que de l'arrêté royal du 6 juin 2010 (et donc du Code 2009). Le Comité d'audit est conscient de la nécessité de renforcer et de « procéduraliser » davantage le contrôle interne et la gestion des risques. Le Comité d'audit a dès lors consacré le dernier trimestre de l'année à l'élaboration d'un rapport qui a été approuvé en janvier 2011 lors d'une réunion extraordinaire du Conseil d'administration. Celui-ci a décidé la mise en œuvre immédiate et urgente des recommandations du Comité d'audit de manière à ce que, pour la fin du mois de juin 2011 au plus tard, une version révisée et complétée de la Charte de gouvernance puisse être publiée sur le site internet de la société (<http://www.cimescaut.com/fr/informations-financieres/investisseurs/charte-de-gouvernance/>).

C. GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

C. 1. Introduction

Le Conseil d'administration de Cimescaut a développé un système de contrôle interne destiné à contribuer à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources, et ce en fonction des objectifs de Cimescaut et tenant compte de la taille et du degré de la complexité des activités de la société.

Les principales caractéristiques du système de contrôle interne et de gestion des risques ont été identifiées sur base des lignes directrices émises par la Commission Corporate Governance.

Cimescaut a mis en place un système de contrôle interne, adapté à son fonctionnement et à l'environnement dans lequel elle évolue, et dont les éléments principaux sont basés sur le modèle COSO. La méthodologie COSO s'organise autour de cinq axes : l'environnement de contrôle, l'analyse des risques, les activités de contrôle, l'information et la communication et enfin la surveillance et le monitoring.

C. 2. Environnement de contrôle

Le Conseil d'administration a instauré un Comité d'audit en 2006 afin d'assister le Conseil d'administration dans ses tâches de surveillance et de suivi en matière de contrôle interne. Dans ce contexte, le Comité d'audit a vérifié l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la Société et a rapporté ses conclusions au Conseil d'administration en mars 2011. Il a conclu que la conception des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques est adaptée à la taille et la nature des activités de Cimescaut. Un certain nombre de recommandations ont toutefois été formulées ; elles indiquent que certains éléments du système de contrôle interne et de gestion des risques peuvent être mieux formalisés. Les actions nécessaires sont actuellement prises par le Conseil d'administration afin de mettre en œuvre ces recommandations.

C. 3. Analyse des risques

Cimescaut a effectué une analyse des risques relatifs à ses activités afin d'identifier les événements potentiels de nature à affecter la société. Cette analyse est considérée comme une base pour gérer les risques de la société dans les limites de son « appétence » aux risques. Lors de cette analyse, les risques suivants ont été identifiés :

Risque général lié à l'activité

L'activité principale du Groupe Cimescaut est fortement liée au secteur de la construction, l'évolution de son chiffre d'affaires suivant celle du volume d'affaires de ce secteur. En raison de la sensibilité de celui-ci aux conditions atmosphériques, les activités de nos sociétés présentent un caractère saisonnier, qui peut être marqué en début et en fin d'exercice.

Quant aux risques et incertitudes pour l'avenir, le Conseil d'administration estime que les activités du groupe devraient être affectées au cours de l'année 2011 de la même manière celles de l'ensemble du secteur et par une tension sur les prix de ventes.

Risque de stratégie

Le risque de stratégie reflète le développement futur de Cimescaut, de ses activités et opérations et de sa gouvernance.

Risque juridique

Des litiges auxquels Cimescaut est exposée dans le cadre de ses activités opérationnelles et de son développement futur pourront impacter la situation financière et la réputation de la société. Tel est notamment le cas du litige qui oppose la société au groupe CBR à propos de l'acquisition par CBR de la participation de Cimescaut dans le capital de la SA Carrières d'Antoing.

Risques opérationnels

Compte tenu des activités du groupe Cimescaut, les risques opérationnels sont principalement ceux liés au mauvais fonctionnement de l'équipement technique et informatique, ainsi qu'aux accidents de travail.

Risques financiers

Les résultats financiers de Cimescaut sont principalement influencés par le prix d'achat de la pierre calcaire, les coûts salariaux et le prix de vente que Cimescaut peut appliquer. Cimescaut n'est pas exposé, ou seulement de manière très marginale, à des risques liés au taux de change ou au taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Cimescaut doit avoir une capacité suffisante pour le financement de ses activités opérationnelles et de son développement futur. Vu la politique de dividende et de rétention des bénéfices mise en œuvre au cours des exercices antérieurs et les réserves liquides que cette politique a permis de constituer, des difficultés de trésorerie ne pourraient se produire que dans des circonstances peu probables.

Risque de contrepartie et de défaut de paiement

Le risque de contrepartie et de défaut de paiement reflète principalement les impacts financiers du non paiement des factures par les clients du groupe Cimescaut. Une assurance-crédit et une clientèle non concentrée limitent l'impact financier de ce risque.

Risque de fraude

Une fraude individuelle ou collective, interne ou externe, pourrait impacter les résultats financiers, la préservation des actifs et l'image du groupe Cimescaut.

Risque de planification/budgétisation

Les budgets et les prévisions sont considérés par le Conseil d'administration comme un outil important pour le suivi et l'évaluation des résultats opérationnels (voir le point D).

Risque lié aux états financiers

La production d'états financiers complets, fiables et pertinents est un élément clé dans la gestion et de lagouvernance de Cimescaut. Le Conseil d'administration porte une attention particulière aux états financiers consolidés et aux informations financières rapportés par les filiales du groupe, compte de la structure de celui-ci et des contraintes liées à l'application des IFRS.

Risque lié aux ressources humaines

Ce risque est lié à la capacité de Cimescaut de conserver et attirer le capital humain nécessaire afin de poursuivre ses activités opérationnelles d'une manière efficace et de réaliser ses objectifs et stratégie.

Risque environnemental

Le risque environnemental reflète l'impact des activités opérationnelles du groupe Cimescaut sur l'environnement, et en particulier l'impact sur l'exploitation des conditions liées à l'octroi des permis d'exploiter.

C. 4. Activités de contrôle

Le Conseil d'administration considère que certains risques méritent une attention particulière, notamment le risque de stratégie, le risque juridique, le risque environnemental et le risque lié aux états financiers. Les activités de contrôle comprennent l'ensemble des mesures prises par Cimescaut afin d'assurer que ces risques majeurs soient maîtrisés d'une manière adéquate.

Risque de stratégie

Le développement futur est pour Cimescaut un élément essentiel et comprend l'évolution de l'activité opérationnelle existante, l'identification des nouvelles opportunités et l'anticipation des changements dans la gouvernance.

Les activités opérationnelles existantes sont soumises à des évaluations périodiques et les ingénieurs de Cimescaut envisagent des mesures d'optimisation du processus de production. Dans ce contexte, des améliorations sont proposées aux administrateurs de Cimescaut qui analysent chaque proposition d'une manière détaillée. Le management exécutif et les cadres de direction de Cimescaut possèdent une connaissance approfondie de cette matière, ce qui contribue à la gestion de ce risque.

Chaque nouvelle opportunité identifiée est, après une première analyse, présentée aux Conseil d'administration sur base d'un dossier d'investissement. Dans le processus d'évaluation, le Conseil d'administration tient en compte la pertinence de l'investissement dans la stratégie de Cimescaut, les opportunités commerciales et les impacts financiers.

En raison du caractère familial de l'actionariat de Cimescaut, la succession des dirigeants est considérée comme un aspect clé dans la gestion du risque de stratégie.

Risque juridique

La matière première alimentant les installations de la S.A. Cimescaut Matériaux, à savoir la pierre calcaire, provient du gisement appartenant à la S.A. Carrières d'Antoing.

En raison du conflit important entre Cimescaut et Cimenteries CBR à propos de la propriété de titres de la société SA Carrières d'Antoing, ce risque fait l'objet d'une attention particulière de la part du Conseil d'administration. En effet, en septembre 2009, Cimenteries CBR a décidé, de manière inattendue et sans aucun préavis, d'exercer une option d'achat sur les titres de Carrières d'Antoing détenus par Cimescaut

(40% du capital) en raison d'une prétendue modification significative dans la structure de l'actionnariat de Cimescaut. Cimescaut conteste que cette option d'achat puisse être exercée par Cimenteries CBR sur les bases invoquées. L'exercice de cette option a entraîné la déconsolidation de Carrières d'Antoing au 19 avril 2010. Des actions juridiques sont actuellement en cours. L'affaire a été plaidée au fond devant le Tribunal de commerce de Tournai qui devrait rendre son jugement avant la fin de l'année judiciaire 2010-2011. Pour plus de détails, on se rapportera ci-dessus à la section 2 du rapport d'activités.

Risques liés aux états financiers

Cimescaut publie deux fois par an des états financiers consolidés. Ces derniers font l'objet d'une revue par un des administrateurs délégués, et ensuite par le Comité d'audit avant d'être soumises au Conseil d'administration. L'analyse porte principalement sur les opérations significatives et les événements marquants de la période sous revue. Les évolutions sont comparées au budget précédemment établi. Si besoin est, des révisions de budget sont également envisagées et proposées au Conseil d'administration.

Compte tenu de la taille et de la nature des activités de Cimescaut, le processus d'établissement des états financiers peut être considéré comme adéquat. Néanmoins, le Conseil d'administration porte à ce titre une attention particulière à certaines procédures de contrôle interne et de gestion des risques qui devraient être davantage formalisées.

Enfin, le Commissaire effectue ses diligences d'audit, commente le déroulement de sa mission et présente ses conclusions au Comité d'audit.

Risque environnemental

Le risque environnemental reçoit une attention particulière du Conseil d'administration. Les conditions d'exploitation liées au renouvellement du permis au groupe Cimescaut en 2009 ont été discutées par le Conseil d'administration à plusieurs occasions et des actions ont été entreprises afin d'assurer la conformité des installations aux conditions générales et particulières dont est assorti le renouvellement du permis. L'année 2010 a été marquée par certains investissements à ce sujet et, en 2011, des investissements supplémentaires seront effectués afin de diminuer le bruit lié aux activités opérationnelles et d'assurer une meilleure séparation de l'eau résiduaire et de l'eau pluviale.

C. 5. Information et communication

Cimescaut applique les IFRS depuis 2006. Les règles d'évaluation sont publiées annuellement dans les comptes statutaires et consolidés. Un rapportage uniformisé des comptes est utilisé au sein du groupe Cimescaut, afin d'assurer la cohérence des données et de détecter d'éventuelles anomalies.

Un calendrier financier de ce rapportage est établi et publié sur le site internet.

Au niveau informatique, des sauvegardes sont organisées de manière périodique et un stockage hebdomadaire permet de faire face à une perte totale des données financières. Des accès restreints aux logiciels informatiques (applications opérationnelles, comptabilité, consolidation, paiement et rémunération) sont également d'application. Pour 2011, une optimisation est prévue concernant les sauvegardes informatiques et le développement d'un plan de désastre au niveau informatique.

C. 6. Surveillance et monitoring

L'activité de surveillance est exercée par le Conseil d'administration au travers des activités du Comité d'audit.

Etant donné la taille, structure et la nature des activités de Cimescaut, il n'existe pas de fonction d'auditeur interne. La Société estime cette situation appropriée. En outre, le Commissaire procède chaque année à la revue du contrôle interne couvrant les risques liés aux états financiers de Cimescaut. Cette revue du contrôle interne s'inscrit dans le cadre de sa mission de certification des comptes statutaires et consolidés de Cimescaut en conformité avec les normes d'audit applicables en Belgique.

Plus spécifiquement, le Commissaire teste l'efficacité opérationnelle du contrôle interne relatif aux risques liés aux états financiers jugés critiques. Leurs travaux consistent en discussions avec des membres de l'organisation en testant un nombre limité d'opérations.

Les conclusions de ces travaux sont présentées dans le rapport sur les comptes annuels remis à Cimescaut et ne font état d'aucune déficience majeure du contrôle interne. Ce rapport est discuté avec les membres du Comité d'audit.

D. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

D.1. Introduction

La société CIMESCAUT est gérée par un Conseil d'Administration qui supervise également les activités du Groupe Cimescaut dans son ensemble.

Selon l'article 17 des statuts, le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société. Il est notamment compétent pour tout projet de développement, de réorganisation ou de restructuration, et en général pour toute décision à caractère stratégique, dans la limite des pouvoirs réservés exclusivement par la loi à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il approuve, sur proposition du management exécutif, les moyens à mettre en œuvre en vue d'atteindre les objectifs fixés. Ceux-ci sont exprimés annuellement dans un budget détaillé de l'ensemble du groupe qui, après une discussion approfondie, est formellement approuvé par le Conseil dans le courant du dernier trimestre de l'année précédente. Ce document sert de base au système de contrôle interne.

Lors de chaque réunion, les deux administrateurs délégués présentent un rapport détaillé sur l'évolution des activités, ainsi que sur la situation financière la plus récente. Ce rapport fait systématiquement référence au budget et se clôture le cas échéant par une proposition de révision de celui-ci. Les écarts significatifs par rapport au budget sont examinés de manière systématique et approfondie.

Le Conseil d'administration statue également sur la nomination et la fixation des pouvoirs des Administrateurs délégués, sur l'arrêt des comptes annuels et du rapport de gestion, sur la convocation des assemblées générales et la fixation des propositions à soumettre aux délibérations de celles-ci.

La gestion quotidienne des affaires de la société est assurée par les deux Administrateurs-Délégués.

Le Secrétaire du Conseil d'Administration est choisi parmi les administrateurs exécutifs de la société. Cette fonction est actuellement assurée par Mr Paul BERTRAND.

D.2. Composition du Conseil d'Administration

Le nombre et la nomination des membres du Conseil d'administration sont régis par l'article 11 des statuts qui stipule :

« La Société est administrée par le Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme ne qui peut excéder quatre ans, par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Les Administrateurs sortants sont rééligibles. »

L'assemblée générale du 27 avril 2010 a désigné en qualité d'administrateur indépendant des S.A. CIMESCAUT et S.A. CIMESCAUT MATERIAUX la S.C.S. ARTUS CONSEIL ayant son siège social à la rue Childéric 9B, 7500 TOURNAI et inscrite au registre des personnes morales de Tournai sous le numéro 0828.620.223, représentée par Mme Béatrice ALIE.

A la date du 15 juin 2010, la S.A. NIFRAC FINANCE a mis fin au mandat de représentation de Mr Gustave RAPPAZ et n'a fait aucune proposition quant à son remplacement éventuel. Le mandat d'administrateur de la S.A. NIFRAC FINANCE vient à son terme à l'issue de la prochaine assemblée générale de sorte que le Conseil d'Administration propose de ne pas remplacer cet administrateur sortant, par ailleurs non représenté depuis plusieurs mois de son propre fait.

Au 31 décembre 2010, le Conseil d'Administration était composé de 9 membres : 1 membre non exécutif exerçant la présidence, 2 administrateurs exerçant une fonction de direction au sein de la société, 1 administrateur non exécutif, actionnaire, et 5 administrateurs non exécutifs et non actionnaires, dont 3 administrateurs indépendants.

Monsieur Olivier BERTRAND exerce les fonctions de Président du Conseil.

La gestion quotidienne des affaires de la société est assurée conjointement par deux Administrateurs Délégués, Messieurs Paul et Pierre BERTRAND.

Monsieur Paul Bertrand exerce également les fonctions de Secrétaire Général.

Monsieur Robert COBBAUT exerce les fonctions de Président du Comité d'audit.

ADMINISTRATEUR	TITRE	REPRESENTE PAR	DÉBUT DE MANDAT	FIN DE MANDAT
BERTRAND Olivier (4)	Président du Conseil d'administration		24/04/2007	04/2011
BERTRAND Marie-Claire (2)			28/04/2009	04/2013

	Administrateur			
BERTRAND Paul (1)	Administrateur délégué Directeur administratif et financier Secrétaire général		28/04/2009	04/2013
BERTRAND Pierre (1)	Administrateur délégué Directeur commercial		26/04/2005	04/20011
S.C.S. Artus Conseil (3)	Administrateur indépendant	ALIE Béatrice	27/04/2010	04/2014
S.P.R.L. Cobbaut- Formation-Conseil (4)	Président du Comité d'audit	COBBAUT Robert	28/04/2009	04/2013
DELMEIRE Daniel (3)	Administrateur indépendant		27/04/2010	04/2014
S.P.R.L. Dufrasne (4)	Administrateur	DUFRASNE Daniel	27/04/2010	04/2014
S.P.R.L. F.A.V. (3)	Administrateur Indépendant	VANNEVEL Danny	09/09/2009	04/2012
NIFRAC FINANCE	Administrateur	RAPPAZ Gustave (5)	24/04/2007	04/2011

- (1) Administrateur exerçant une fonction de direction dans la société
(2) Administrateur non exécutif, actionnaire
(3) Administrateur non exécutif indépendant
(4) Administrateur non exécutif
(5) Jusqu'au 15 juin 2010

D.3. Principale activité et autres mandats exercés par les membres du Conseil d'Administration au 31 décembre

➤ **BERTRAND Olivier**

- Administrateur et président du Conseil d'Administration et Administrateur de la S.A. CIMESCAUT depuis le 16/07/1959
- Administrateur et président du Conseil d'Administration de la S.A.CIMESCAUT MATERIAUX depuis le 12/01/1984.
- Administrateur Délégué de la S.A. CIMESCAUT du 16/07/1959 au 20/06/2006.
- Administrateur-Délégué de la S.A. CIMESCAUT MATERIAUX du 12/01/1984 au 20/06/2006.
- Administrateur-Délégué de la S.A.CARRIERES D'ANTOING du 27/04/1982 au 27/04/2010.
- Président du Conseil d'Administration de la S.A M.T.H.
- Président du Conseil d'Administration de la S.A. CARRIERES DU FOND DES VAULX.
- Administrateur de la S.A. TRANSMATE, de la S.A. TRANSMATEC et de la S.A. LA VELORIE.
- Ingénieur civil des mines

➤ **BERTRAND Paul**

- Administrateur des S.A. CIMESCAUT et CIMESCAUT MATERIAUX depuis avril 1985.
- Administrateur Délégué des S.A. CIMESCAUT et S.A. CIMESCAUT MATERIAUX depuis le 20/06/2006.
- Administrateur de la S.A. CARRIERES D'ANTOING du 27/04/1982 au 12/05/2010, de la S.A. CARRIERES DU FOND DES VAULX, de la S.A. CONDROZ BETON, de la S.A. M.T.H., de la S.A. TRANSMATE, de la S.A. TRANSMATEC et de la S.A. LA VELORIE.
- P.D.G. et Administrateur de la S.A.S. C.V.G.
- Administrateur de la S.A. S.I.P.
- Administrateur du Conseil subrégional de l'emploi et du Conseil de développement de la Wallonie Picarde
- Licencié en sciences du travail (UCL), maîtrise en management (EPM)

➤ **BERTRAND Pierre**

- Administrateur des S.A. CIMESCAUT et CIMESCAUT MATERIAUX depuis avril 1991
- Administrateur Délégué des S.A. CIMESCAUT et S.A. CIMESCAUT MATERIAUX depuis le 20/06/2006.
- Administrateur de la S.A. CARRIERES DU FOND DES VAULX, de la S.A. CONDROZ BETON, de la S.A. M.T.H., de la S.A. TRANSMATE, de la S.A. TRANSMATEC et de la S.A. LA VELORIE.
- Directeur Général Délégué et Administrateur de la S.A.S. C.V.G.
- Administrateur-Délégué de la S.A. A.R.B., de la S.A. CONDROZ BETON et de la S.A. SOMARO.
- Administrateur du Port Autonome du Centre-Ouest (PACO).

➤ **BERTRAND Marie-Claire**

- Administrateur des S.A. CIMESCAUT et S.A. CIMESCAUT MATERIAUX depuis le 28 avril 2009.

- Membre du Comité d'Audit de la S.A. CIMESCAUT.
- Gérante BAB Trading jusqu'en 2002.

- **ARTUS CONSEIL SCS**, représentée par Mme ALIE Béatrice
 - Mme Béatrice ALIE est administrateur indépendant des S.A. CIMESCAUT et CIMESCAUT MATERIAUX depuis le 27 avril 2010.
 - Directrice du Département Développement Economique Wallonie Bruxelles à la Fédération des Unions des Classes Moyennes.
 - Expert Economie – Emploi au Cabinet du Ministre wallon de l'Economie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, Monsieur Jean-Claude MARCOURT.
 - Licenciée en politique économique et sociale (UCL)

- **COBBAUT-FORMATION-CONSEIL SPRL**, représentée par Mr COBBAUT Robert.
 - Monsieur Robert COBBAUT est administrateur des S.A. CIMESCAUT et CIMESCAUT MATERIAUX depuis avril 1985.
 - Professeur ordinaire émérite de l'Université Catholique de Louvain (Louvain School of Management).
 - Professeur associé à la Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales (Quito-Equateur)
 - Administrateur de l'Association Belge des Analystes Financiers.
 - Président du Comité d'Audit de la S.A. CIMESCAUT
 - Docteur en droit (UCL), docteur en sciences économiques appliquées (UCL)

- **DELMEIRE Daniel**
 - Monsieur Daniel DELMEIRE est administrateur indépendant des S.A. CIMESCAUT et CIMESCAUT MATERIAUX depuis avril 2006.
 - Il occupe la fonction de Senior PCM Sales Manager auprès d'ING BRUXELLES depuis janvier 2007.
 - Membre du Comité d'Audit de la S.A. CIMESCAUT
 - Licencié et maître en sciences économiques appliquées (FUCAM), diplôme européen d'analyse financière (Fédération Européenne des Associations d'Analystes Financiers – FEAAF), certificat spécial en gestion fiscale (CEPAC-ULB)

- **DUFRASNE SPRL**, représentée par Mr DUFRASNE Daniel
 - Monsieur Daniel DUFRASNE est administrateur des S.A. CIMESCAUT et CIMESCAUT MATERIAUX depuis avril 2006
 - Ingénieur en construction à l' I.S.I.E.M.
 - Organisation de négoce de matériaux.

- **F.A.V. SPRL**, représentée par Mr VANNEVEL Dannyl
 - Monsieur Danny VANNEVEL est administrateur indépendant des S.A. CIMESCAUT et CIMESCAUT MATERIAUX depuis le 01/09/2009.

- Gérant, en qualité de représentant permanent et exclusif de la SPRL F.A.V.
- Licence en sciences économiques appliquées (RUG), licence spécialisée en sciences financières (RUG).

➤ **S.A. NIFRAC FINANCES**

- Holding luxembourgeois gestionnaire de participations financières représenté par Monsieur Gustave RAPPAZ jusqu'au 15 juin 2010.

D. 4. Liens familiaux entre les membres du Conseil d'Administration

Il existe des liens de parenté au premier degré entre les membres de la famille Bertrand qui siègent au Conseil d'administration

D. 5. Expertise et expérience des membres du Conseil d'Administration en matière de gestion

Au cours des dernières années, le Conseil – qui constituait le comité de nomination – tout en veillant à ne pas excéder un maximum de douze membres, a fait systématiquement à l'assemblée générale des propositions visant à réaliser un maximum de complémentarité entre les domaines de compétence de ses membres, particulièrement en ce qui concerne les grandes fonctions de toute entreprise (gestion financière et contrôle de gestion, gestion commerciale, gestion de la production, gestion des ressources humaines)

D. 6. Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni sept fois au cours de l'exercice 2010. Sept membres ont assisté aux sept réunions. Un membre, Mme ALLIE n'a assisté qu'à quatre réunions car elle a été nommée à l'assemblée générale d'avril et un membre, Mr RAPPAZ, dont le mandat a pris fin au 15 juin, a assisté à deux réunions.

D.7. Rémunération des Administrateurs

- a) *Politique de rémunération*

Pour les administrateurs, en ce compris le président du Conseil d'Administration et les deux Administrateurs Délégués (administrateurs exécutifs), il n'existe à ce jour aucune formule de rémunération liée aux résultats de la société ou au cours des actions de celle-ci (stock option plans, etc.).

Les articles 24 et 36 des statuts relatifs à la rémunération des administrateurs ayant été modifiés, le Conseil d'Administration a décidé en date du 20 juin 2006 d'attribuer aux administrateurs (repris en page 23 et 24) à titre de rémunération une indemnité annuelle fixe qui est actuellement de 12.000 € bruts. L'indemnité des membres des comités est actuellement de 500 € brut par demi-journée de réunion.

Pour les cadres supérieurs se trouvant sous l'autorité directe des Administrateurs Délégués, il n'existe également aucune formule de rémunération liée aux résultats de la société ou au cours des actions de celle-ci. Jusqu'à la fin de l'année 2010, le niveau de leur rémunération fixe a été déterminé par des grilles barémiques qui, à la fois, visent à s'aligner sur les pratiques du secteur et à tenir compte des spécificités du groupe et de l'organisation de celui-ci. Aucune indemnité spécifique de départ n'est prévue. La description des fonctions de tous les membres du personnel a été revue et établie sur des bases plus analytiques avec la collaboration d'un consultant spécialisé. Elle sera l'instrument majeur d'une redéfinition de la politique de rémunération, à opérer dans le courant du premier semestre de 2011. Celle-ci sera conçue de manière à tenir compte du niveau de performance atteint par chaque membre du personnel dans la réalisation de ses objectifs.

Au cours de l'exercice 2011, le Conseil d'administration adoptera une procédure interne pour l'élaboration d'une politique de rémunération des administrateurs non-exécutifs et des managers exécutifs et pour fixer le niveau de la rémunération des administrateurs non-exécutifs et des managers exécutifs en conformité avec les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise 2009 et de la loi du 6 avril 2010. et compte tenu des nouvelles directives publiées par la Commission « Corporate Governance ».

b) Rémunérations de l'exercice 2010

Les rémunérations mentionnées ci-dessous sont des honoraires, à l'exception des administrateurs délégués, qui sont pour l'essentiel dans les liens d'un contrat d'emploi avec la société et pour qui les montants mentionnés dans le tableau ci-dessous représentent le coût pour l'employeur.

REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS EN 2010						
	Rémunération de base	Mandat d'administrateur	Comité d'audit	Assurances (2)	Facturation de gestion	TOTAL
BERTRAND Olivier (1)	204.983					204.983
BERTRAND Paul	153.979	12.000		41.127		207.106
BERTRAND Pierre	143.773	12.000		34.763		190.536
BERTRAND Marie-Claire		12.000	5.000			17.000
COBBAUT Robert S.P.R.L. Cobbaut- Formation-Conseil		12.000	5.000		6.000(3)	23.000
DELMEIRE Daniel		12.000	5.000			17.000
DUFRASNE Daniel S.P.R.L. Dufrasne		12.000			139.452 1.575 (3)	153.027
VANNEVEL Danny S.P.R.L. F.A.V.		12.000				12.000
ALIE Béatrice S.C.S. Artus Conseil		8.000				8.000
TOTAL	702.310	92.000	15.000	75.890	129.575	826.762

- (1) En ce compris la rémunération pour l'exercice de la fonction d'administrateur délégué de la S.A. Carrières d'Antoing, facturée à cette dernière société
(2) Pour l'essentiel, assurance-groupe et assurances-dirigeant.
(3) Missions complémentaires

E. EVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jusqu'à présent, la seule évaluation effectuée était une auto-évaluation annuelle informelle à l'occasion de la discussion d'un des rapports semestriels du Comité d'audit. La Charte de gouvernance révisée prévoit expressément une procédure d'évaluation de sa propre efficacité, de sa taille, sa composition, ses performances et celles de ses comités ainsi que l'organisation annuelle d'une réunion particulière des administrateurs non exécutifs à cet effet.

F. LE MANAGEMENT EXECUTIF

Selon l'article 18 des statuts : « Le Conseil d'Administration peut déléguer à un ou plusieurs administrateurs, suivant les modalités qu'il détermine, la gestion journalière de la société ainsi que la représentation en ce qui concerne cette gestion et leur attribuer le titre d'administrateur-délégué ».

En date du 20 juin 2006, deux Administrateurs-Délégués, MM. Paul et Pierre BERTRAND, ont été nommés. Ces deux Administrateurs-Délégués sont les seuls administrateurs exécutifs.

Ils ne peuvent cumuler leur fonction avec celle de Président du Conseil d'Administration. Ils assurent conjointement la gestion journalière et :

- assurent le suivi des fonctions opérationnelles, en particulier à travers les réunions du Comité des cadres
- assurent le suivi de l'évolution des ventes et des coûts de production et de commercialisation, en référence continue avec le budget
- mettent en place des contrôles internes (systèmes d'identification, d'évaluation, de gestion et de suivi des risques financiers et autres) sans préjudice du rôle de suivi du Conseil d'Administration ;
- sont responsables de la préparation exhaustive, ponctuelle, fiable et exacte des états financiers conformément aux normes comptables ;
- soumettent à chaque réunion du Conseil d'Administration une évaluation objective et compréhensible de la situation financière de la Société ;
- proposent au Conseil le plan stratégique de la Société et les projets d'investissements ;
- fournissent au Conseil en temps utile toutes les informations nécessaires à l'exécution de ses obligations.

G. LE COMITE D'AUDIT

La mission et le mode de fonctionnement du Comité d'audit sont décrits dans la charte de gouvernance

G. 1. Composition

Durant l'année 2010, le Comité a été composé de Mme Marie-Claire BERTRAND (fin de mandat : 04.2013, de Mr Robert COBBAUT, président (fin de mandat : 04.2013) et de Mr Daniel DELMEIRE (fin de mandat : 2014).

Cette composition, qui n'est pas conforme aux dispositions du Code 2009 (qui requiert une majorité d'administrateurs indépendants, qualité que seul possède Mr DELMEIRE), n'a pas été modifiée en 2010 afin de maintenir une continuité d'action dans les circonstances exceptionnelles créées par le conflit judiciaire avec un actionnaire important. Pour plus de détails, voir la section 13 ci-dessous

Cette situation a été modifiée dans le courant du premier trimestre 2011. En effet, par décision du conseil d'administration en date du 25 mars 2011, la composition du comité d'audit est maintenant la suivante :

- Monsieur Dany DELMEIRE
- Monsieur Dany VANNEVEL
- Madame Marie-Claire BERTRAND

G. 2. Réunions

Le comité d'audit a tenu au cours l'exercice 2010 six réunions dont quatre d'une journée entière et deux demi-journée. Les trois membres du comité étaient présents à chaque réunion. À l'exception des deux réunions d'une demi-journée où le comité s'est réuni à huis clos, le président du Conseil d'administration, au moins un des deux administrateurs délégués et, à deux reprises, le commissaire ont participé à tout ou partie des réunions.

Les principaux points examinés par le comité ont été :

- examen et discussion des tableaux de bord mensuels et de la situation financière à l'issue de chaque trimestre ;
- nomination d'un nouvel administrateur : examen des candidatures et recommandation au Conseil d'Administration de la désignation de Mme B. ALIE ;
- examen de et avis sur les risques et problèmes divers créés par le conflit entre actionnaires. En particulier, examen avec le commissaire de la politique comptable à adopter pour la déconsolidation de « Carrières d'Antoing » ;
- poursuite du suivi de l'acquisition et de la mise en place d'outils logiciels destinés à perfectionner l'enregistrement de tous les éléments de la chaîne d'approvisionnement ;
- poursuite de la supervision du processus de standardisation des procédures de rapportage interne ;
- examen avec le commissaire réviseur des points de suivi soulevés par celui-ci, notamment en matière de contrôle interne et de gestion des risques ;
- discussion du projet de budget 2011 ;
- préparation d'un rapport au Conseil d'administration sur les mesures à prendre pour mettre la structure de gouvernance de Cimescaut en conformité avec les dispositions de la loi du 6 avril 2010 et du Code belge de gouvernance et pour systématiser le contrôle interne et la gestion des risques.

G. 3. Évaluation du Comité d'audit

À l'issue de chaque semestre, l'évaluation s'est faite sur la base d'un rapport établi par le Comité et que son président présente au Conseil d'administration. La nouvelle version de la Charte de gouvernance prévoit maintenant les modalités d'une procédure d'évaluation davantage formalisée.

H. LES COMITES DE REMUNERATION ET DE NOMINATION

La mission et le mode de fonctionnement de ces Comités sont décrits dans la charte de gouvernance

Par décision du Conseil d'administration en date du 22 février 2011, ces deux comités sont composés des trois administrateurs indépendants : Mme Béatrice ALIE, Mr Daniel DELMEIRE et Mr Danny VANNEVEL, ainsi que de Mme Marie-Claire BERTRAND et de Mr Robert COBBAUT.

I. AUDIT EXTERNE

Sur avis du Conseil d'entreprise, l'Assemblée Générale a désigné pour cette mission le Cabinet MAZARS REVISEURS D'ENTREPRISES S.C.C., représenté par Monsieur Anton NUTTENS, Réviseur d'Entreprises.

Le commissaire ne remplit pas d'autre mission que le contrôle légal des comptes – en l'occurrence, un contrôle limité des comptes des sociétés du groupe et des états financiers consolidés au 30 juin et un audit complet de ces mêmes comptes consolidés au 31 décembre – et d'autres missions légales, ainsi que, le cas échéant et sur décision du Conseil d'Administration, d'autres missions d'assurance (en particulier, assurance-engagements) qui s'avèreraient nécessaires.

CURRICULUM VITAE DU COMMISSAIRE

NUTTENS Anton

- Licencié en sciences économiques appliqués (KUL – 1993).
- Licencié spécialisé en comptabilité et audit (KUL – 1995).
- Réviseur d'Entreprises (depuis 2001), associé de MAZARS REVISEURS D'ENTREPRISES S.C.C.

J. APPLICATION DE LA POLITIQUE EN MATIERE DE CONFLITS D'INTERÊTS – TRANSACTION AVEC LES PARTIES LIEES

Au sein de Cimescaut, les potentialités de conflit d'intérêts sont constituées par les transactions avec des « parties liées », à savoir des sociétés dont un ou plusieurs administrateurs de Cimescaut sont actionnaires et/ou administrateurs ou gérants. Il s'agit des sociétés

- Antoin Recyclés Béton (A.R.B.) [Pierre Bertrand]
- S.I.P. (Paul Bertrand)
- SOMARO (Pierre Bertrand)

- TRANSMATE (Olivier, Paul et Pierre Bertrand)

Le Comité d'audit a procédé en 2009 à une vérification exhaustive des transactions avec les deux sociétés qui ont avec Cimescaut Matériaux les opérations les plus fréquentes (S.I.P. et SOMARO) et ensuite à un nombre limité de prises d'informations ponctuelles. La Charte de gouvernance modifiée et complétée qui sera disponible au plus tard le 30 juin 2011 présentera en la matière une politique de contrôle continu qui est en cours d'élaboration.

En 2010, la Société n'a enregistré aucune circonstance dans laquelle auraient dû s'appliquer les articles 523 et 524 du Code des sociétés.